

Convocation du 26/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Nombre de conseillers présents : 29 Marlène MOURIER, Éllane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT,
Grégoire TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Thierry BELLE, Tanguy
Nombre de conseillers absents : 0 GERLAND, Vincent FUGIER, Stéphanie MARILLAT, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Rosaline
Nombre de pouvoirs : 4 ASLANIAN-HABRARD, Alexandre BAILLET, Nancy GUIBOUD, Martine IMBERT, Fabrice PIAUD,
Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Georges ISHACIAN, Frédéric TREMBLAY,
Secrétaire de séance : Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT, Christian ROZO.

Fabrice PIAUD

Sauf,

Agnès LAPEYRE, pouvoir à Stéphanie MARILLAT,
Paolino TOLA, pouvoir à Alexandre BAILLET
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Grégoire TAFANKEJIAN
Mamadou DIALLO, pouvoir à Marlène MOURIER

Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Patrick Pagnoux, Conseiller municipal, décédé le 22 novembre dernier à l'âge de 72 ans. Élu depuis février 2023, il assurait la délégation des personnes en situation de handicap et intervenait en tant que suppléant pour la délégation des affaires patriotiques et pour les commissions de sécurité.

Au nom de toute l'équipe municipale, Madame le Maire salue sa mémoire et rappelle son implication pour les administrés. Patrick Pagnoux a grandement contribué à améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap sur notre commune. Madame le Maire renouvelle ses condoléances à l'ensemble de sa famille, de ses proches, et particulièrement de son épouse Elisabeth présente ce soir.

Madame le Maire invite l'assemblée à faire une minute de silence.

Madame le Maire procède ensuite à l'installation de Fabrice Piaud, nouveau conseiller municipal de la majorité, qui s'exprime pour saluer tout d'abord la mémoire de son prédécesseur. Malgré les circonstances qui l'amènent à siéger dans cette assemblée, M. Piaud exprime sa fierté de prendre part à la réalisation des projets de la commune ainsi qu'à œuvrer pour le bien vivre des habitants. Il indique qu'il s'attachera à veiller à ce que les personnes en situation de handicap soient prises en compte dans tous les projets et veillera à l'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmé établi par la commune mais aussi aux actions de sensibilisation et de formation mises en œuvre par la Ville. En tant que suppléant chargé des affaires patriotiques auprès de Madame la Première Adjointe, il veut l'assurer de son implication à ses côtés afin de perpétuer le devoir de mémoire.

Monsieur Pailhes et son groupe souhaitent la bienvenue à Fabrice Piaud et s'associent aux mots de Madame le Maire pour la disparition de Patrick Pagnoux, personnalité importante de la commune, à travers le travail qu'il a pu effectuer et aussi à travers l'entreprise familiale. Il salue son épouse et ses enfants avec lesquels ils ont eu l'occasion d'adresser leurs sincères condoléances. A travers la minute de silence, le groupe, dans sa totalité, s'associe à la pensée fraternelle et très chaleureuse pour la famille.

Madame le Maire désigne Fabrice Piaud, secrétaire de séance.

Madame Ranc souhaite revenir sur la délibération n°7 concernant le rapport définitif de la Commission Régionale des Comptes. Elle rappelle l'importance de cette délibération et que le rapport important aborde des sujets fondamentaux pour les élus et pour les citoyens.

Le groupe d'opposition estime que leurs propos ont été mal retranscrits.

Mme Ranc explique que l'intervention de Wilfried Pailhès a ainsi subi une réduction drastique de ses propos. Malgré ses 10 minutes d'intervention et une préparation de 3 pages, seulement 5 lignes apparaissent dans le procès-verbal qui se réduisent à une simple évocation de quelques sujets, la communication, l'usage illégal des fichiers et les infractions aux règles du RGPD. Rien n'est évoqué sur les autres problèmes soulevés par le rapport : problèmes RH de la mairie, emplois de cabinet, sondages, marchés publics.

Madame Ranc ajoute que ses propos ont également été minorés ou sont purement et simplement absents.

Madame Ranc demande des corrections afin d'intégrer leurs interventions retranscrites dans leur intégralité.

Dans ces conditions en l'état, le groupe de l'opposition n'approuvera pas ce procès-verbal.

Madame le Maire explique que l'ensemble des échanges des conseils municipaux n'est jamais repris en intégralité, sous cette municipalité comme sous la précédente municipalité. C'est un procès-verbal et non un compte-rendu. En revanche, la séance est enregistrée et accessible sans difficulté. Les concitoyens peuvent réclamer l'enregistrement et entendre l'intégralité des propos tenus en séance.

Monsieur Pothain souhaite réagir au communiqué de presse faite par Madame le Maire à l'encontre des écologistes.

Madame le Maire rejette le sujet car non inscrit à l'ordre du jour. Cette question n'a pas été posée préalablement.

Adoptée à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 8 Abstention : 0

01. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPALRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Guillon présente la délibération. Elle rappelle le contexte très incertain pour les collectivités et le flou qui les entoure compte tenu du contexte politique.

Madame le Maire présente les investissements et les contraintes qui pèsent sur la commune. Toutefois, elle souhaite réaffirmer que la Ville n'augmentera pas les taux d'impôts locaux. Elle rappelle que la situation financière reste saine grâce à une gestion rigoureuse, avec un endettement peu élevé.

Grâce à cela, la Ville peut poursuivre ses investissements et notamment la rénovation de l'école maternelle Germain Fraisse, la rénovation du théâtre le Rhône, la création de la maison des associations.

Monsieur Pailhès et le groupe dans son ensemble auraient souhaité que la Ville dégage une somme pour pouvoir rendre public ce conseil municipal ainsi que pour les prochains.

Monsieur Pailhès estime qu'à la lecture du ROB, le niveau d'investissement est trop insignifiant par rapport aux enjeux de la commune. Il y a beaucoup d'études et peu d'investissements structurants. Il souligne notamment la faiblesse du niveau d'investissement sur la voirie. Le rattrapage va devoir être historique pour la prochaine équipe.

Il rappelle les autres éléments où le groupe de l'opposition est en désaccord avec la municipalité et met en avant le besoin de renforcement de l'offre de santé, des équipements sportifs, de la politique culturelle, de l'éducation.

Monsieur Pailhès ajoute que rien dans le ROB n'a été dit sur le niveau d'investissement et sur le coût que représente en cette fin de mandature les 16,2 millions d'euros de Girodet. Cela impacte selon lui toute la capacité budgétaire de la commune. Il ajoute qu'il y a des équipements forts qui n'ont pas été réalisés à cause de cela et qui ne pourront pas se faire dans le mandat comme la rénovation et la construction d'une salle des fêtes. Dans le DOB 2025, il est évoqué 300 000 euros pour l'école des Chirouzes et souligne qu'il y a plus d'argent pour la communication que pour l'école.

Monsieur Pailhès et le groupe dans son ensemble aurait souhaité avoir un renforcement des moyens de la police et de la prévention. En dehors des caméras, le renforcement de la police municipale au bout de 11 ans aurait mérité des moyens plus importants.

Madame le Maire précise que la rénovation de l'école maternelle G. Fraisse fait l'objet d'une APCP : le projet total s'élève à 2 000 000 euros, les 300 000 euros sont les crédits 2025 puisque l'opération est étalée dans le temps.

Madame Miramont souligne que la recommandation 8 de la chambre régionale évoque un plan pluriannuel à mettre en place sur les équipements sportifs.

Madame le Maire rappelle que le sport était la thématique nationale des contrôles des chambres en 2024, d'où leur remarque même si elle est consciente des besoins à mettre dans le sport.

Monsieur Pothain évoque les pistes d'économies évoquées par le rapport et souhaite que cela soit pris en compte. Il indique que malgré les contraintes et le contexte austère, il faut entendre les nécessités en matière de santé de sport, les nécessités écologiques qu'il continuera à porter.

Madame le Maire rappelle son engagement en terme d'écologie et l'importance du projet Girodet et le choix du 30 km/h en matière environnementale.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat.

Monsieur Florian Reverdy quitte la séance.

03. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

04. SOLLICITATION DES FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉS PAR VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION POUR LA PÉRIODE 2024-2026

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

05. INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTIONS ET D'ENGAGEMENT DES AGENTS RELEVANT DES CADRES D'EMPLOIS DE LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Ranc indique que dans la mesure où le CST a donné un avis favorable, le groupe dans son ensemble suit l'avis des représentants du personnel.

Monsieur Pailhès rappelle que le groupe d'opposition attire l'attention sur l'état du service de la police municipale et réclame un audit sur un possible mal-être.

Madame le Maire indique que les propos de Monsieur Pailhès ne reflètent pas l'avis de l'ensemble des agents de ce service qui est suivi de très près.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

06. TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2025 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhès salue le travail mené par la nouvelle directrice des ressources humaines et indique qu'ils voteront favorablement ce tableau. Il revient sur ce qu'indique le rapport en matière des ressources humaines et notamment la confusion entre les missions de communication et de cabinet du maire qui doit être corrigée.

Madame Ranc souhaite des précisions sur le nombre de contractuels et sur son évolution.

La Directrice Générale des Services indique qu'il y a une résorption du nombre de contractuels qui étaient sur des postes non permanents (accroissement temporaire) et qui sont intégrés en tant que stagiaires de la fonction publique.

L'information est donnée sur l'emplacement du rapport de la chambre régionale des comptes, sur le site internet.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

07. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MAINTENANCE ET AU CONTRÔLE DES HYDRANTS (POTEAUX INCENDIE) ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET VALENCE ROMANS EAU	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

08. CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ACTIVITÉS DE LA MJC JEAN MOULIN POUR L'ANNÉE 2025	Rapporteur G. GUILLON
--	---------------------------------

Monsieur Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

09. DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSIONS DE DÉLAISSÉS DE VOIRIES - ZONE D'ACTIVITÉS DU GEAI

Rapporteur
D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Madame Ranc indique que la collectivité avait toujours la volonté d'entretenir ces parcelles dans la zone d'activités du Geai et demande pourquoi ce changement aujourd'hui.

Madame Gential explique que cet espace n'est pas utilisé et ne débouche sur rien. Il est même utilisé par les propriétaires des bâtiments qui longent l'avenue de Lyon pour y mettre du matériel. Il n'y a aucune utilité publique à conserver cette voie. C'est la raison pour laquelle la Ville propose ces cessions.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À SDH POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX AU NIVEAU DE L'ANCIENNE CARRIÈRE DU GEAI

Rapporteur
D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Pailhès demande des précisions quant au nombre de logements : le permis de construire a été déposé pour 148 logements alors que la délibération évoque 150 logements. Il demande également si une modification sera faite par rapport à la hauteur, par rapport à une zone de dépollution, suite à la question posée en réunion publique.

Madame Gential explique qu'il s'agit bien d'un permis de 148 logements sachant que le nombre de logements sociaux est bien de 66. Concernant l'évolution de la hauteur, la modification peut effectivement avoir lieu.

Monsieur Pailhès ainsi que l'ensemble du groupe demande que la délibération soit précise et approuve la délibération avec la réserve d'approbation pour le permis de 148 logements.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

11. INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE DU CAPTAGE DES COMBEAUX

Rapporteur
D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

12. SERVITUDE POUR LA CRÉATION D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE

Rapporteur
D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

13. DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES - MODALITÉS DE CONCERTATION

Rapporteur
D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Pailhès demande si pour les quatre premières options, des rencontres ont déjà eu lieu avec des opérateurs et si oui, quelles zones ont déjà été regardées.

Madame Gential indique qu'il n'y pas eu de discussion avec des opérateurs, le projet présenté a été travaillé avec Valence Romans Agglo.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

DÉCISIONS DU MAIRE	Rapporteur M. MOURIER
---------------------------	---------------------------------

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale, liste des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2024-138-DC-DAF	Convention de mise à disposition de locaux au département de la Drôme	Éliane GUILLON
2024-156-DC-DST	Rénovation du premier étage de l'hôtel de Ville	Éliane GUILLON
2024-157-DC-DST	Achat d'un véhicule pour la police municipale	Éliane GUILLON
2024-158-DC-DAF	Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre	Éliane GUILLON
2024-160-DC-DAF	Sollicitation Financements - Rénovation et extension du Théâtre le Rhône	Éliane GUILLON
2024-164-DC-SCP	Requalification des avenues T. Garnier et L. Saint-Marc, aménagement de l'allée Éloi Francon, signature de l'avenant n°2	Éliane GUILLON
2024-168-DC-SCP	Acquisition de trois conteneurs aménagés, conclusion et signature du contrat	Éliane GUILLON

Questions écrites posées par le groupe d'opposition :

Question 1. « La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a rendu son rapport sur plusieurs sujets, parmi lesquels figure la création depuis 2015 d'un fichier comportant plus de 14880 noms avec des annotations diverses.

Notre Groupe souhaiterait avoir des précisions : Qui avait connaissance de ce fichier ? Qui en a eu l'accès (Elus ? Agents ? Services ? Autres ?) Comment et à quelles fins a-t-il été utilisé ? »

Madame le Maire indique que les réponses ont déjà été apportées à la Chambre Régionale des Comptes.

Elle explique que c'est à l'occasion du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qu'elle a découvert que les bases développées pendant la crise sanitaire, alimentées à partir de l'annuaire téléphonique, avaient été intégrées à un fichier plus ancien. Grâce à tous les appels passés pendant cette période, la Ville a constitué une réserve citoyenne très importante.

C'est la situation exceptionnelle de la pandémie qui a fait que la Ville se trouve avec un fichier aussi important. Néanmoins, Madame le Maire concède que la Ville n'a pas pris le temps de mettre à jour les fichiers. La Ville avait un prestataire pour l'accompagner sur les questions de RGPD. Ce contrat a été arrêté suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et la Ville a changé de prestataire avec des interventions prévues dès le début de l'année 2025 et un cycle de formations pour tous les services. Tout le monde a des fichiers mais la réglementation RGPD n'est pas toujours respectée, elle est complexe. Le contrôle de la chambre va permettre une remise en ordre.

Madame le Maire reconnaît certaines maladresses et informe le conseil du départ de l'agent, en charge de ces fichiers. Elle indique que toute la mairie avait accès à ce

fichier puisqu'il était simplement sur le serveur et qu'elle n'avait rien à cacher. Concernant les annotations, celles-ci servaient notamment à répondre aux questions des habitants, à l'issue de leurs demandes de rendez-vous. Ces fichiers servaient également à informer les habitants qui le souhaitaient des événements organisés par la Ville.

Elle rappelle qu'en aucun cas, il ne s'agit de malversations ou de détournement de fonds publics.

Le fichier a été détruit à la demande de la Chambre Régionale des Comptes et les procédures sont recadrées.

Question 2. « Depuis le début du mandat et le nouveau règlement intérieur voté en conseil municipal, vous avez décidé de nous retirer l'autorisation de célébrer des mariages.

Or, la jurisprudence semble avoir fait évoluer la loi en la matière. Nous souhaiterions savoir si vous êtes favorable à la levée de cette interdiction permettant ainsi aux élus d'opposition de procéder à la célébration des mariages ? »

Madame Le Maire informe qu'il n'y a pas de jurisprudence et la loi stipule que la nomination des officiers d'état-civil relève du seul choix du Maire.

Elle précise qu'en cas de mariage de proches, les membres de l'opposition peuvent l'assister elle ou l'adjoint en charge du mariage. Si un élu souhaite marier l'un de ses enfants, il peut se rapprocher du Maire.

Madame le Maire clôt la séance à 19h42.

Le secrétaire de séance,



Fabrice PIAUD

La présidente de séance,



Marlène MOURIER

